



# *Escapade à ST PETERSBOURG*

**SAISON 2021**



ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – courriel : [boutique-atc@atc-routesdumonde.com](mailto:boutique-atc@atc-routesdumonde.com)

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme Association Nationale d'Education

Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

# VOTRE PROGRAMME

## JOUR 1 : PARIS / ST PETERSBOURG

Arrivée à St Pétersbourg dans l'après-midi.  
Transfert à l'hôtel.  
Installation dans les chambres. **Dîner à l'hôtel.**

## JOUR 2 : ST PETERSBOURG

Petit déjeuner à l'hôtel.

### Visite de ville panoramique.

*Cette visite vous permettra de découvrir l'ancienne capitale de l'Empire russe fondée en 1703. Elle sera ponctuée de plusieurs arrêts afin d'admirer les plus beaux sites de la "Venise du nord".*

*Vous découvrirez la Place du Palais, l'une des plus grandes en Europe, sur laquelle se dresse le palais d'Hiver (qui abrite le musée de l'Ermitage), le bâtiment de l'Etat-major et la colonne Alexandre. L'Arc de Triomphe en demi-lune débouche sur la Perspective Nevski, l'artère principale de la ville longue de 5 km. Elle relie l'Amirauté à la Place Alexandre Nevski et est bordée de palais, théâtres et cathédrales et est traversée par les 3 canaux principaux de la ville : Moïka, Griboïédov et Fontanka.*

*Découverte de la place des Arts où trône la statue du poète Pouchkine devant le palais Michel où se trouve le Musée russe. Puis, continuation vers la place St Isaac et l'imposante cathédrale du même nom, chef d'oeuvre de l'architecte français Montferrand. Plus près de la Neva, la place des Décembristes abrite la statue équestre du tsar Pierre le Grand.*

*Vous passerez également devant le monastère Smolny, chef d'oeuvre de l'art baroque construit par Rastrelli et profiterez de la plus belle vue sur St Pétersbourg de la pointe de l'île Vassilievski avec ses colonnes rostrales.*

### Visite de la Forteresse Pierre et Paul.

*Il s'agit de la première construction de la ville érigée en 1703 pour défendre la ville et les territoires russes environnants contre les envahisseurs. Pendant longtemps, elle servit de prison politique. Aujourd'hui, on y visite la cathédrale St Pierre et St Paul dont le clocher domine la ville du haut de ses 122,5 mètres. Dans la cathédrale sont enterrés les empereurs russes de Pierre le Grand à Alexandre III.*



### Déjeuner en ville.

### Visite du musée de l'Ermitage.

*Le musée de l'Ermitage est l'un des plus grands au monde avec le Louvre et la National Gallery de Londres. Il occupe aujourd'hui 5 bâtiments notamment le Palais d'Hiver construit par l'architecte Rastrelli sur ordre de Catherine II. Ses collections soit près de 3 millions d'œuvres allant de la Préhistoire aux temps modernes sont exposées dans les 300 salles qui composent le musée. Vous pourrez y admirer notamment les œuvres des plus grands artistes de la Renaissance italienne (Leonard de Vinci, Titien, Raphael), de la peinture flamande (Rembrandt, Rubens), ainsi que des salles d'apparat de toute beauté...*

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme Association Nationale d'Education

Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

Dîner à l'hôtel.

## JOUR 3 : PETRODVORETS & ST PETERSBOURG

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert et **départ pour Pétrodvoretz en hydroglisseur** (en fonction des conditions météorologiques).

### Excursion à PETRODVORETS.

*L'ensemble architectural de Pétrodvoretz (ou Peterhof), résidence d'été des tsars, est souvent considéré comme l'équivalent de Versailles. Composé de fontaines, jets d'eau, parcs et pavillons, il fut construit sur ordre de Pierre le Grand pour commémorer la victoire de la Russie sur la Suède (1700-1720). Presque entièrement détruit pendant la 2e guerre mondiale, le grand Palais de Pétrodvoretz fut entièrement reconstruit d'après les photos et descriptions d'antan. Aujourd'hui, ses jardins à la française comptent 176 fontaines reliées entre elles qui font la renommée de Pétrodvoretz dans le monde entier.*

Retour à St Pétersbourg. **Déjeuner au restaurant.**

### Promenade sur les canaux.

*Une promenade sur les canaux de St Pétersbourg est une manière unique de découvrir la célèbre « Venise du nord ». St Pétersbourg est située sur les rives de la Neva, l'une des rivières les plus jeunes d'Europe. Son ensemble architectural de toute beauté se révèle d'une toute autre façon au fil de l'eau.*

Dîner à l'hôtel.

## JOUR 4 : PAVLOVSK & POUCHKINE

Petit-déjeuner à l'hôtel.

### Visite du palais de Pavlovsk.

*Offerte par Catherine II à son fils Paul Ier, cette résidence d'été construite fin XVIIIe-début XIX siècles étonne par son raffinement. Les salles du palais toutes en harmonie sont décorées de marbres naturels, de moulures et abritent une collection très riche d'arts décoratifs et de tableaux. Le parc paysager est l'un des plus grands et des plus beaux d'Europe. Parsemé de pavillons, ponts et rotondes, sa surface couvre près de 600 hectares. **Visite intérieure du palais.***

### Déjeuner au restaurant typique PODVORIE.

### Visite du palais Catherine à Pouchkine.

*Ce splendide palais bleu et blanc impressionne par ses dimensions et sa magnificence. Construit sur ordre de Pierre le Grand pour sa femme Catherine Ière, le petit palais d'origine fut agrandi et reconstruit au milieu du XVIIIe siècle par le célèbre architecte italien Rastrelli pour devenir la perle du baroque avec ses sculptures, moulures et bois sculpté, reflétant l'élégance et le luxe de l'époque tsariste. Vous y admirerez le fameux cabinet d'ambre, présenté à Pierre le Grand par le roi de Prusse en 1716 et considéré comme la 8e merveille du monde.*



Retour à St Pétersbourg.

Dîner à l'hôtel.

## JOUR 5 : ST PETERSBOURG / DEPART

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Temps libre en fonction des horaires de vol.

Transfert à l'aéroport St Pétersbourg et décollage vers la France.

## DATES de DEPART 2021

### TARIFS TTC/personne

(Départ garanti pour minimum 2 participants, maximum 25 participants)

Prix TTC/personne	en chambre double	sup. single
Du 08 au 12 avril	840 €	+ 96 €
Du 22 au 26 avril	885 €	+100 €
Du 06 au 10 mai	995 €	+184 €
Du 20 au 24 mai	1 165 €	+220 €
Du 04 au 08 juin	1 220 €	+ 264 €
Du 25 au 29 juin		
Du 16 au 20 juillet	1 165 €	+184 €
Du 13 au 17 août	1 165 €	+184 €
Du 09 au 13 septembre	1 085 €	+184 €
Du 23 au 27 septembre	1 085 €	+184 €
Du 07 au 11 octobre	885 €	+100 €
Du 21 au 25 octobre	840 €	+ 96 €

#### Ce forfait TTC comprend :

- Transport aérien Paris/St Pétersbourg/Paris sur vols avec escale LUFTHANSA/SWISS ou autre compagnie selon disponibilité.
- Taxes d'aéroport : 128 € à ce jour (variables jusqu'à J-30)
- Hébergement 4 nuits en hôtel 3\* centre ville en chambre double/twin avec petits déjeuners.
- Pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 5 (menus 3 plats, eau minérale, café/thé inclus à chaque repas)
- Transferts en autocar aéroport/ hôtel /aéroport et transport en autocar climatisé pendant tout le séjour selon programme
- Programme d'excursions comme indiqué ci-dessus, droits d'entrée à la forteresse Pierre et Paul, musée de l'Ermitage, palais de Pavlovsk et palais de Pouchkine, grand palais et jardins de Pétrodvoretz inclus.
- Transfert en hydroglisseur vers Pétrodvoretz (aller simple) – sauf en avril et octobre.
- Guide francophone local pour toutes les visites.
- Assistance de notre correspondant francophone sur place.

#### Ce forfait ne comprend pas :

- Prestations autres que celles mentionnées ci-dessus, assurance annulation, assistance/rapatriement...
- Obtention du visa russe (procédure classique par nos soins en délai normal): **110 €/personne**  
**SOUS RESERVE DE MODIFICATION DU REGIME DE VISA RUSSE EN 2021.**

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme Association Nationale d'Education Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

## INFORMATIONS PRATIQUES

**HEBERGEMENT :** Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre.

**PERSONNE A MOBILITE REDUITE :** Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements etc...). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

### ***Transport aérien et PHMR :***

Conformément au Règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer ATC 48h avant l'heure de départ au plus tard.

ATC pourra déconseiller ou refuser au participant présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent le transport impossible.

### **FORMALITES**

Il est essentiel de vous tenir informé des formalités de police et de santé du pays visité au moment de votre réservation puis de votre départ. Pour chaque pays, le ministère des Affaires Etrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsaux-voyageurs>) publie des fiches conseils aux voyageurs sur son site internet. Vous y trouverez les dernières recommandations notamment en matière de sécurité, formalités et santé.

Il vous appartient de vérifier la validité de vos documents de voyage et de vos vaccinations, ainsi que de faire les éventuelles démarches nécessaires dans les délais impartis. Vous êtes invité à vous tenir informé, jusqu'au départ des risques politiques, météorologiques et sanitaires pouvant survenir sur la destination.

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du pays de destination.

Les informations ci-dessous sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du programme du voyage. Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites indiqués ci-dessus et de vous inscrire sur le site ARIANE :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

### **POLICE**

Formalités pour les ressortissants de l'Union Européenne :

Passeport en cours de validité obligatoirement après la date de retour en France.

**Mineurs :** Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que les mineurs résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de son passeport en cours de validité après la date de retour en France, du formulaire d'autorisation de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

## SANTE

*Vaccins conseillés* : vaccins « universels » (tétanos-polio-diphtérie-coqueluche, hépatite B) ; typhoïde, méningite, rage et hépatite A.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère français de la Santé qui publie des informations et des recommandations sur les risques sanitaires du ou des pays de votre voyage sur le site <http://www.sante.gouv.fr>. Les informations concernant les formalités de santé, mentionnées ci-dessus, ne peuvent se substituer à un avis médical. Nous vous recommandons vivement de consulter un médecin avant votre départ.

### INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'OBTENTION DU VISA RUSSE (procédure classique)

Pièces à nous fournir 60 jours avant le départ pour l'obtention de votre visa :

- Passeport valable 6 mois après la date de votre séjour en Russie en bon état, non déchiré et propre, avec au moins deux pages libres (face à face) de toutes inscriptions et tampons + photocopie de la première page du passeport avec la photo.
- 2 photos d'identité 3,5x4,5 cm (non scannées et non photocopées) en couleur, sur fond clair, de face, récentes (moins de 6 mois), expression de visage neutre.
- Formulaire de demande de visa dûment rempli informatiquement sur le site Internet du Département consulaire du Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (<http://visa.kdmid.ru>).
- Attestation d'assurance voyage rapatriement nominative délivrée par une compagnie d'assurance reconnue par le Consulat de Russie, comportant le numéro d'assurance, valable sur le territoire de la Russie pendant toute la durée de validé du visa. L'assurance doit être tamponnée et signée.

## Conditions générales de ventes conformément aux articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme.

Décret d'application n° 94.490 du 13 juin 1994, relatif à la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjours.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

#### **1) RESERVATION – PAIEMENT**

Tout client qui s'inscrit à l'un de nos voyages reconnaît avoir pris connaissance de la description du produit choisi, des conditions générales et particulières de vente, et les accepte dans leur intégralité. Toute réservation génère une facture proforma qui tient lieu d'acceptation des tarifs et des conditions de vente spécifiques au voyage. Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde aux dates convenues est considéré comme ayant annulé son voyage de son propre fait, sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Il encourt de ce fait les frais d'annulation indiqués dans le paragraphe 8. Pour les commandes intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement de la totalité des prestations est exigé à l'inscription.

#### **2) PRIX**

Les prix de nos voyages ont été calculés sur la base de l'Euro. Ils sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 10 novembre 2020. En cas de modification significative des données économiques (coût du transport, taux de change, redevances, taxes, coût du carburant), nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous faire confirmer le prix de votre voyage au moment de l'inscription, nos prix n'étant pas contractuels, ainsi que sur le fait que certains tarifs peuvent varier avec ceux pratiqués par certains établissements locaux, promotions de dernière minute etc. Aucune contestation concernant le prix ne pourra être prise en considération au retour.

Le montant des taxes d'aéroport et surcharges carburant est communiqué pour chaque voyage en fonction du montant donné par les compagnies aériennes au moment de la facturation. Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le cas échéant, et au plus tard 30 jours avant le départ, le client sera informé de leur montant réactualisé. Le participant qui s'inscrit accepte par avance la répercussion de la variation éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'à 30 jours du départ.

#### **3) RESPONSABILITE**

Nous ne pouvons être tenus responsables du défaut d'enregistrement des clients sur le lieu de départ du voyage, occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par nos soins, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers. STEP TRAVEL ne peut être tenu pour responsable :

- lorsque les participants ne se présentent pas aux heures et lieux mentionnés sur leur convocation
- lorsque les participants présentent des documents d'identité ou documents sanitaires périmés ou non valables pour le voyage réservé
- lors d'un refus de délivrance par les autorités compétentes des documents nécessaires à l'entrée du pays. Nos informations sur les formalités sont valables pour les ressortissants français. Les clients des autres nationalités sont tenus de se rapprocher des autorités consulaires du pays visité pour en connaître les formalités d'entrée.

#### **4) ASSURANCE**

Nous vous conseillons de souscrire une assurance assistance rapatriement et frais médicaux auprès de nos services. Son coût est de 2% du prix TTC par personne et varie en fonction du prix du voyage (prime minimum de 15 €/personne).

Nous vous conseillons également de souscrire une assurance multirisque (annulation de voyage, bagages et effets personnels, interruption de séjour, retard d'avion, responsabilité civile du voyageur, assistance rapatriement) : 5% du prix TTC du voyage.

Une option protection sanitaire (en cas d'épidémie ou de pandémie) peut être souscrite en complément d'un contrat d'assurance multirisques pour 1% supplémentaire soit 6% du prix TTC du voyage (conditions complètes sur demande).

Les conditions générales de l'assurance seront remises aux participants au moment de la confirmation du voyage.

Pour être prise en compte, l'assurance doit être contractée lors de l'inscription au voyage. D'autre part, les remboursements ne seront effectués par l'assureur que si l'annulation a pour cause les motifs reconnus par ce dernier. En cas de besoin d'assistance au cours du voyage, le client doit impérativement contacter l'assureur afin d'obtenir une prise en charge préalable. Aucun remboursement ne peut être effectué au retour sans l'accord préalable de la compagnie d'assurances.

#### **5) TRANSPORT AERIEN**

Les horaires des vols réguliers ou spéciaux et les types d'appareil sont toujours communiqués sous réserve et peuvent subir des modifications. Les modifications d'horaire (retardés ou avancés) ne donneront lieu à aucun remboursement. Il en va de même pour le cas où le vol aller aurait lieu le soir et celui du retour le matin.

Les clients devant emprunter un vol d'une compagnie aérienne faisant l'objet de restrictions d'exploitation dans l'UE de la part de la DGAC (si aucune autre solution de transport de remplacement ne peut être trouvée) se verront notifier la présente par écrit par STEP TRAVEL, écrit ayant valeur d'acceptation de la part du client.

#### **6) HEBERGEMENT**

Les catégories hôtelières communiquées correspondent aux normes en vigueur dans les pays concernés. Certaines disparités peuvent exister d'un pays à l'autre. En général, les chambres triples sont des chambres doubles avec un lit d'appoint. Les chambres singles, malgré le supplément, sont souvent plus petites et moins bien situées que les chambres doubles. En règle générale, les chambres dans les hôtels sont mises à disposition dans l'après-midi du jour de l'arrivée et doivent être libérées le matin du jour du départ. Les informations données sur les hôtels et bateaux peuvent varier en cours de saison. Les photos des hôtels/bateaux ne sont pas contractuelles.

En Russie, certains hôtels facturent des frais d'enregistrement du visa auprès des autorités locales (5 €/passeport environ). Cette procédure est obligatoire et le participant est tenu de régler cette somme sur place à son arrivée à l'hôtel.

#### **7) LOCATION DE VOITURE**

Les prix comprennent : le kilométrage illimité, l'assurance au tiers, l'assurance vol et collision, les taxes locales et la surcharge aéroport.

Les prix ne comprennent pas : l'essence, la livraison et le dépôt de la voiture hors des agences de location, le GPS, les assurances optionnelles et complémentaires, les sièges bébé et enfant, le supplément pour conducteur additionnel, les frais d'abandon de la voiture dans le cas d'une prise en charge de votre voiture dans un pays/ville et d'une restitution dans un autre pays/ville, les frais additionnels pour un véhicule loué dans un pays et voyageant dans un ou plusieurs autres pays européens.

Le conducteur doit avoir 21 ans au minimum, un permis de conduire depuis 2 ans minimum et doit être en possession d'une carte de crédit à son nom pour le dépôt de garantie.

Il est possible de conduire dans tous les pays de l'Union Européenne.

Il est nécessaire de se faire reconformer les conditions spécifiques pour chaque pays au moment de la réservation.

#### **8) MODIFICATION. ANNULATION. CESSION**

Toute annulation partielle ou totale faite par le voyageur entraînera des frais qui seront établis selon le barème suivant :

Pour les forfaits incluant vols, hébergement, location de voiture :

- |   |   |
|---|---|
| - annulation intervenant plus de 30 jours avant le départ :     | 15% du prix total du voyage avec un montant minimum de 100 € par personne (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 30 et 21 jours avant le départ : | 30% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant entre 20 et 08 jours avant le départ : | 60% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant entre 07 et 03 jours avant le départ : | 80% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant moins de 03 jours avant le départ :    | 100% du prix total du voyage.   |

Pour les croisières :

- |   |   |
|---|---|
| - annulation intervenant à partir du jour de l'inscription jusqu'à 75 jours du départ : | 25% du prix total du voyage (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 74 et 65 jours avant le départ :                         | 40% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant entre 64 et 55 jours avant le départ :                         | 60% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant entre 54 et 35 jours avant le départ :                         | 80% du prix total du voyage   |
| - annulation intervenant à moins de 35 jours avant le départ :                          | 100% du prix total du voyage  |

Pour le Transsibérien « l'Or des Tsars » et « Russie Impériale » :

- |   |   |
|---|---|
| - annulation intervenant à plus de 92 jours avant le départ :   | 15% du prix total du voyage (plus 100% du prix du billet d'avion si celui-ci est déjà émis) |
| - annulation intervenant entre 91 et 42 jours avant le départ : | 45% du prix total du voyage.  |
| - annulation intervenant entre 41 et 11 jours avant le départ : | 80% du prix total du voyage.  |
| - annulation intervenant à moins de 11 jours avant le départ :  | 90% du prix total du voyage.  |

Billetterie (avion, autocar, spectacle etc.) : en cas d'annulation ou de modification, 100% de pénalité une fois les billets émis.

Visa : en cas d'annulation ou de modification, 100% de pénalité une fois le visa obtenu auprès des autorités consulaires.

Toute demande de cession de contrat à une tierce personne sera considérée comme une annulation de la part du participant suivie d'une nouvelle inscription. Les frais d'annulation seront appliqués selon le barème ci-dessus et la nouvelle inscription soumise aux conditions indiquées dans les paragraphes 1 et 2.

Certaines promotions ou offres spéciales de dernière minute ne donnent lieu, dans la majorité des cas, à aucun remboursement en cas de modification ou annulation.

#### **9) RECLAMATION**

En cas de problèmes sur place, le client doit formuler sa réclamation auprès des correspondants locaux afin que nous puissions intervenir pendant son voyage. A défaut, le client doit formuler sa réclamation et nous la transmettre dans un délai de 30 jours maximum suivant son retour. Passé ce délai, STEP TRAVEL ne pourra la prendre en considération. Les réclamations seront traitées dans le mois suivant leur réception. En cas de litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents.